

Lettre d'infos n°8

Circonscription CHAMALIERES

Jeudi 10 novembre 2022

Mesdames les directrices, Messieurs les directeurs,
Mesdames les enseignantes, Messieurs les enseignants,
Mesdames les membres du RASED,

Les documents relatifs à la lettre d'information de la circonscription sont disponibles sur le site de la circonscription et accessibles directement via des liens.

Je vous remercie de bien vouloir transmettre la lettre à tous les personnels rattachés à votre école.
Pour rappel, vous trouverez toutes les lettres d'infos et toutes informations administratives et pédagogiques utiles à votre quotidien sur le site de la circonscription. Visitez ce site régulièrement car des documents (aide au pilotage de la classe, formulaires, carrière, prêt de matériel, ...) y sont déposés très fréquemment : <https://mediascol.ac-clermont.fr/ien-chamalières/>

Marie Gabrielle VACHETTE



Inspectrice de la circonscription de Chamalières

Sommaire

DIRECTEUR

- 1-Regroupement de conseils d'écoles
- 2-Education à la sécurité routière 2022-2023
- 3-Campagne d'inscription Rallyes Maths 2022-2023
- 4- Déclaration accident scolaire 2022-2023

CARRIERE

- 1-Forfait Mobilités Durables 2022-2023

PEDAGOGIE

- 1- Lancement de la 4ème édition du prix national Chercheurs en actes
- 2-Class'Echecs
- 3-Prouve-le 2022 2023 - ouverture des inscriptions
- 4-Foot à l'école
- 5-Masterclass Médiatiks : un média scolaire ? Pourquoi et comment, réponses avec des pros !

1-Regroupement de conseils d'écoles

Vous trouverez sur le lien : <https://cirrus.ac-clermont.fr/nextcloud/s/nKeFpZbQ6xbxNXc> un courrier de Monsieur le Directeur académique concernant les demandes de regroupement de conseils d'écoles.

2-Education à la sécurité routière 2022-2023

Vous trouverez en suivant le lien : <https://cirrus.ac-clermont.fr/nextcloud/s/xDegbsT2XZZ8QgM> la note de service relative à l'éducation à la sécurité routière à l'école primaire pour l'année scolaire 2022-2023, le coupon-réponse « piste d'éducation à la sécurité routière », la demande d'agrément d'un intervenant extérieur ainsi que l'infographie intitulée « Le continuum éducatif de sécurité routière ».

3-Campagne d'inscription Rallyes Maths 2022-2023

Cette année, le 22^e rallye mathématique départemental des écoles publiques du Puy-de-Dôme sera reconduit pour les classes de GS-CP et CE1-CE2 (et Ulis école).

Pour cette édition 2022-2023, il y aura, pour les deux dispositifs ; GS-CP et CE1-CE2-Ulis écoles, trois manches distinctes proposant chacune quatre épreuves. Les élèves devront retourner les deux épreuves de leur choix à l'équipe d'enseignants qui les corrigeron. Chaque enseignant peut donc inscrire sa classe à un ou deux dispositifs.

Vous trouverez des indications sur les modalités de déroulement sur le site du Rallye Math 63.

Comme vous en avez pris l'habitude maintenant, les inscriptions se feront en ligne.

Pour cela, vous devez vous rendre sur le site du rallye (lien ci-dessus; copiez l'adresse dans l'explorateur s'il ne fonctionne pas).

Renseignez les champs qui vous sont proposés dans la rubrique « Inscription » correspondant au rallye que vous avez choisi pour votre ou vos classes (une inscription par niveau de classe) :

<http://rallyemath63.free.fr/>

Attention, ne faites pas de copier-coller pour la deuxième saisie de l'adresse mél.

La date limite d'inscription est fixée au **1^{er} janvier 2023**.

Dates de passations
Première manche : semaine du 9 au 13 janvier 2023
Deuxième manche : semaine du 6 au 10 mars 2023
Troisième manche : semaine du 8 au 12 mai 2023

Les manches seront accessibles sur le site et communiquées, par courriel, une semaine avant les débuts des passations.

Les énoncés proposés aux classes depuis la création de ce dispositif et des propositions quant à leur utilisation sont toujours disponibles sur le site.

Ils permettent la mise en place de rituels ou un entraînement préalable au rallye mathématique.

Vous trouverez en suivant le lien : <https://cirrus.ac-clermont.fr/nextcloud/s/XXRm9bWjSgipwH9> la fiche de présentation du rallye math.

Pour tous renseignements vous pouvez contacter :

M. Jean-Michel DARJ
PEMF, école Nestor Perret
jean-michel.darj@ac-clermont.fr
<http://rallyemath63.free.fr/>

4-Déclaration accident scolaire 2022-2023

Je vous prie de bien vouloir trouver sur le lien : <https://cirrus.ac-clermont.fr/nextcloud/s/nZPowa92R4n8bf6> un courrier de Monsieur l'Inspecteur d'académie - DASEN ainsi que divers documents relatifs aux déclarations d'accident scolaire au titre de l'année scolaire 2022/2023.

CARRIERE

1-Forfait mobilités durables

Vous trouverez sur le lien : <https://cirrus.ac-clermont.fr/nextcloud/s/5LPtkF49jLQ9iNK> la note rectoriale relative au « forfait mobilités durables » ainsi que le formulaire de demande.

Conformément aux dispositions du décret n° 2020-543 du 9 mai 2020, les agents qui souhaiteront obtenir le bénéfice, au titre de l'année 2022, du « forfait mobilités durables » (FMD) sont appelés à produire à leur service gestionnaire, une déclaration ayant valeur de demande **au plus tard le 31 décembre 2022.**

Sur l'année civile 2022, il faut justifier de l'usage d'un vélo personnel ou du covoiturage pendant au moins 100 jours, pour bénéficier du montant forfaitaire désormais porté à 200 €.

Le seuil et le montant indiqués doivent être ajustés selon la quotité de travail ou la date d'entrée de l'agent au sein de la structure.

Les demandes devront être adressées par les agents :

- aux DSDEN pour les personnels enseignants du 1^{er} degré et AESH (rémunérés par les DSDEN)
- au Rectorat pour les personnels enseignants du 2nd degré et personnels IATSS :
 - à ce.dpe@ac-clermont.fr pour l'enseignement public
 - à ce.dep@ac-clermont.fr pour l'enseignement privé
 - à ce.dpa@ac-clermont.fr pour les IATSS
- aux EPLE pour les AED et AESH dont le chef d'établissement est l'employeur. Pour les AED en CDI à compter du 01/09/2022 : envoi au Rectorat.

A cet égard, j'attire l'attention des établissements visés au 2^{ème} alinéa de l'article 1 du décret 2020-543 du 9 mai 2020 (EPLE, GIP....) : ces derniers peuvent mettre en œuvre le « forfait mobilités durables » pour les personnels qu'ils rémunèrent, après délibération de leur conseil d'administration. Cette disposition concerne notamment les EPLE, employeurs d'AED et d'AESH rémunérés sur le Hors-Titre 2.

Point d'attention :

Les **modalités de versement du Forfait Mobilités Durables** devraient évoluer d'ici à la fin de l'année. Ces évolutions seront introduites par décret modificatif. Néanmoins, nous ne disposons pour l'instant d'information sur l'entrée en vigueur de ces décrets. En conséquence, ce dispositif fera l'objet d'une mise à jour relative aux nouvelles modalités d'application dans le cadre d'un complément de campagne dès parution des textes.

Je vous invite donc à diffuser auprès de vos agents la circulaire rappelant les conditions d'éligibilité au versement du FMD ainsi que le formulaire de déclaration joint. Ces informations seront également publiées sur SELIA.

PEDAGOGIE

1-Lancement de la 4ème édition du prix national Chercheurs en actes

Vous trouverez en suivant le lien : <https://cirrus.ac-clermont.fr/nextcloud/s/jjSLgLJ4dp9pxdY> les informations concernant le lancement de la quatrième édition du prix national Chercheurs en actes qui concerne les écoles maternelles et élémentaires.

Les inscriptions sont d'ores et déjà ouvertes et ce jusqu'au 31 mars 2023.

Vous trouverez également l'ensemble du kit de communication composé de :

- Un courrier du président du CSEN ;
- La plaquette de présentation du prix ;
- Le flyer et l'affiche annonçant le prix ;

- Le règlement et les critères d'évaluation.

le secrétariat général du CSEN reste à votre entière disposition pour tout complément d'information : Patrick DEBUT 01 55 55 20 62- 06 23 54 72 33 - patrick.debut@education.gouv.fr

2-Class'Echecs

Vous trouverez sur le lien : <https://cirrus.ac-clermont.fr/nextcloud/s/ooP8XmJBg6w796B> une proposition d'action pédagogique à porter à la connaissance des enseignants intervenant en classe élémentaire au sein de votre école.

3-Prouve-le 2022 2023 - ouverture des inscriptions

Après le succès rencontré l'année scolaire dernière lors de son lancement, les équipes du Numérique Éducatif des DSDEN 43 et 63 reconduisent le projet **Prouve-le**.

Destiné particulièrement aux classes du CE2 au CM2, **Prouve-le** demande aux élèves de confirmer (ou non) la véracité d'une information. Il sera ouvert aux classes à partir du 21 novembre prochain, jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Prouve-le est un projet transversal. En plus de développer des compétences numériques, il permet aux élèves de cultiver leur esprit critique et de mobiliser des compétences en EMI, EMC, français, etc.

En suivant le lien : <https://cirrus.ac-clermont.fr/nextcloud/s/gaWJXZ7zYFpn2HB> vous trouverez l'infographie.



Pour accéder au site avec tous les renseignements : <https://mediascol.ac-clermont.fr/prouve-le-43-63/>

Et pour vous inscrire : <https://bv.ac-clermont.fr/questionnaires/index.php/987876/lang-fr>

4-Foot à l'école

Vous trouverez sur le lien : <https://cirrus.ac-clermont.fr/nextcloud/s/ZTdXbnEKPcykm3T> des documents relatifs au dispositif « Foot à l'école » avec le règlement de l'opération.

5-Masterclass Médiatiks : un média scolaire ? Pourquoi et comment, réponses avec des pros !

Les inscriptions à **Médiatiks**, le plus grand concours des médias scolaires, approchent.

Mais pourquoi participer à ce concours et comment ? Au-delà d'une participation à un simple concours, cette initiative du **Centre pour L'Éducation aux Médias et à l'Information (CLEMI)** est une invitation à se lancer dans l'aventure des médias scolaires.

Quels sont les intérêts d'une telle démarche pour les élèves, pour les établissements ? Comment s'y prendre ?

On vous dit tout dans une MasterClass avec des pros le mercredi 30 novembre de 14h30 à 16h00.

Le pôle EMI_CLEMI de l'académie aura le plaisir d'accueillir des professionnels du monde de la presse et des médias qui vous expliqueront les critères essentiels pour réussir tel ou tel type de média. Madame Vachias, journaliste à *La Montagne* interviendra pour les journaux, Madame Crézé de *L'Onde Porteuse*/radio *Le Chantier* apportera ses conseils pour la radio. Enfin, Monsieur Beltrand de la Fondation Varenne vous conseillera pour les reportages photographiques tandis que Monsieur Valentini, ancien rédacteur en chef à France TV vous éclairera sur les médias audiovisuels.

En plus de ces précieux conseils de nos partenaires académiques du monde de la presse et des médias, des collègues des premier et second degrés déjà engagés dans ces pédagogies de projet et active apporteront leurs témoignages et expériences dans des échanges avec vous.

Rendez-vous donc le **mercredi 30 novembre à partir de 14h15** sur le lien suivant (aucune installation nécessaires) : <https://visio-agents.education.fr/meeting/signin/136708/creator/11001/hash/10900de92548bff9312678307c3016c3d119cd79>

Mais avant cela, **merci de vous inscrire** en répondant au petit **questionnaire suivant** :
<https://framaforms.org/masterclass-medias-scolairesmediatiks-pole-emiclemi-1667836870>